

DEPARTEMENT de l'INDRE
COMMUNAUTE de COMMUNES du
VAL de BOUZANNE

BUDGET PRINCIPAL – ZA route de Châteauroux
**Division de la parcelle cadastrée section AC n° 34 – Commune de NEUVY-
SAINT-SEPULCHRE**

DECISION du PRESIDENT n° 2022 - 52

Le Président de la Communauté de Communes,

Vu l'article L 2122-21 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite d'une somme de 15 000 € HT ;

Vu le devis de BIA Géo, géomètre-expert, Réf : LC-D22191 du 18 octobre 2022 pour la division de la parcelle cadastrée commune de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE – section AC 34 en vue de la vente d'un terrain à bâtir d'environ 4 000 m2 d'un montant de 962,94 € HT soit 1 155,53 € TTC;

DECIDE :

Article 1 : d'accepter le devis de BIA Géo, géomètre-expert, Réf : LC-D22191 du 18 octobre 2022 d'un montant de 962,94 € HT soit 1 155,53 € TTC pour la division de la parcelle cadastrée commune de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE – section AC n° 34 en vue de la vente d'un terrain à bâtir d'environ 4 000 m2;

Article 2 : de signer le devis pour commande.

A Neuvy-Saint-Sépulcre, le 19 octobre 2022

Le Président,
Christian ROBERT.



Publié au siège de la CDC le : 20/10/2022

Le Président.
Christian ROBERT



CDC VAL DE BOUZANNE

20, rue Emile Forichon

36230

NEUVY SAINT SEPULCHRE

OBJET: Commune de NEUVY SAINT SEPULCHRE - ZI Les Grands
Patureaux - Section AC

- Division cadastrale en vue de la vente d'un terrain à bâtir d'environ 4000m² à prendre sur la parcelle 34, et pour un usage autre que l'habitation (périmètre déjà borné).
- Matérialisation de la limite séparative entre la partie vendue et la parcelle 146.

Division hors du champs d'application du lotissement (division primaire au titre du R442-1-a du code de l'urbanisme).

A LA CHATRE le 18/10/2022

DEVIS ESTIMATIF

Libellé

Libellé	P.U.€HT	Quantité	Produit €
Demande d'arrêté d'alignement	56,44	1	56,44
*****DIVISION CADASTRALE		1	
Par numéro créé: du 1er au 2ème inclus	62,81	2	125,62
****DEFINITION des LIMITES NOUVELLES		1	
Définition-implantation de la limite par point	74,50	2	149,00
Recherche, rétablissement de bornes suivant bornage antérieur...par point	28,22	5	141,10
*****MESURAGE, LEVE, ETABLISSEMENT DE PLAN		1	
MESURAGE Forfait.....	348,79	1	348,79
*****DIVERS et FOURNITURES		1	
Droit fixe Prise en charge Dossier - Convocations des riverains	93,01	1	93,01
Déplacements en KM...Aller Retour	1,64	15	24,60
Fournitures: Bornes ou autres repères	12,19	2	24,38
Total € HT:			962,94
TVA 20,00 %=			192,59
Total €EUROS TTC:			1155,53

Devis valable trois mois à compter de ce jour.

Je vous remercie de me confirmer votre acceptation en me retournant une copie datée et signée de ce devis avec la mention manuscrite "Bon pour accord". Dès votre réponse, nous conviendrons de la date pour effectuer ce travail sur le terrain.

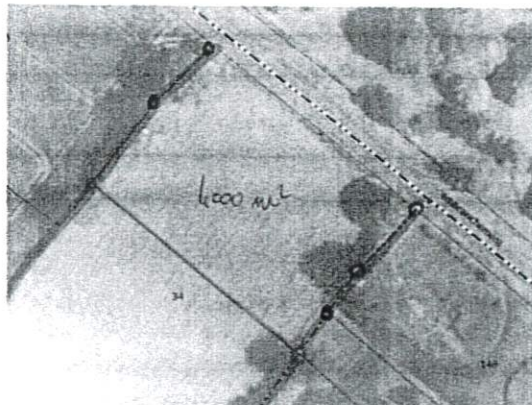
Sentiments distingués et dévoués.

Bon pour Accord et Commande

à le

Nom Signature

Principe de division :



Adrien BOURDEAU - Géomètre-Expert